



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le 12 JAN. 2021

ID : 062-216203497-20210111-2021003D-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Janvier 2021

N° 2021 003

Par suite d'une convocation en date du 06 Janvier 2021, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 11 Janvier 2021 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

En raison de l'actualité sanitaire, la séance s'est déroulée Salle Notre Dame – 15 rue de l'église -

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, Mme KREPULEC Patricia, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mr BAYARD Didier, Mme CODRON Violette, Mr LENGLET Laurent

Absents excusés ayant donné procuration : Mme MALINGUE Caroline à Mme VERPRAET Séverine, Mme KOBRZYNSKI Linda à Mr BRASME Christian, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard

Absents excusés : .....

Absents : .....

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr Christian BRASME a ainsi été élu secrétaire de séance.

#### **Objet : Tarifs CLSH 2021**

Membres en exercice : 19    Présents : 16    Exprimés : 19

Vote :    Pour : 19    Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de ré-évaluer les tarifs des CLSH organisés par le SIVOM Communauté du Béthunois, pour cette année 2021

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE** :

- De fixer comme suit les tarifs CLSH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - Mercredi : journée 28€ - ½ journée sans repas : 15€ - ½ journée avec repas 20€
  - Petites vacances : 14€ / jour / enfant
  - Été primaires/maternels : 17€ / jour / enfant
  - Été Ados : 24€ / jour / enfant
  - Colonies : 325€ / séjour (inchangé)
- D'appliquer pour les familles bénéficiant des aides aux temps libres (soumises conditions de ressources) la réduction suivante :
  - CLSH petites vacances et Eté primaires/maternels : - 1.50€/jour/enfant
  - CLSH Ados : -2.50€/jour/enfant
- D'appliquer pour les fratries les tarifs suivants pour les séjours « Colonies » :
  - 1<sup>er</sup> enfant : 325 €/séjour
  - 2<sup>ème</sup> enfant : 315 €/séjour
  - 3<sup>ème</sup> enfant et suivants : 300€/séjour

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire



Gérard OGIEZ